

Audit technique – Poste de relèvement

Poste de relèvement	De la Digue (Commune de Lissac/Couze)
Date visite	2 décembre 2019
Contrôle établi par	BEEE – Henri MILLET
En présence de	SAUR : Mr Julien LACHAUD (0667756134)

Caractéristiques principales du poste

Capacité du poste	Débit : 2x55 m ³ /h	Mise en route	2008

Situation	Localisation	Poste de relevage situé sur le domaine public non loin du lac du Causse et en bordure de route carrossable en tout temps. <u>Coordonnées GPS :</u>												
		Désignation	Commune	GPS	Lambert 93 X	Lambert 93 Y	Lambert II étendue X	Lambert II étendue Y						
		PR de la Digue	Lissac-sur-Couze	45°05'38" N 1°25'56" E	576675	6445071	528791	2010775						
		Facilité d'accès	Oui sur le domaine public avec clôture et portillon fermé à clé.											
	Zone inondable	Non												
	Présence d'un bâtiment	Non –												
Technique	Nature de la cuve	En béton avec capotage (plaques aluminium). Pas de barre anti-chute												
	Dégrillage	Panier dégrilleur en inox relevable manuellement												
	Pompage	1+1 – Marque : Grundfos. Les pompes datent de 2008. Leur débit serait néanmoins à vérifier car les 5 postes de relevage situés le long du lac du Causse sont reliés entre eux												
	Variation de fréquence	Non												
	Mesure de niveau	Poires de niveau (3) et sonde piézo.												
	Ballon anti bâlier	Non												
	Mesure de débit	Non												
	Temps fonctionnement	Horo-compteur sur chacune des pompes												
	Chambre à vannes	Clapets (2) et vannes (2) dans une chambre déportée, capotée et extérieure au poste.												
	Désodorisation /ventilation	Non												
	Traitemen H2S	Non												
	Isolement du poste	Oui par la chambre à vannes déportée												
Installation de commandes	Présence d'un trop plein	Non												
	Equipement du trop plein	Sans objet												
Sécurité	Armoire électrique	Bon état												
	Automatisme	Oui												
	Télésurveillance	SOFREL S530												
	Groupe électrogène	Non												
Etat général	Clôture / Portail	Oui												
	Accès aux ouvrages	Sans difficulté le poste est très accessible et de plain-pied. Il n'y a pas de barre anti-chute												
	Accès équipements	Sans difficulté												
	Eau potable	Non												
Contrôles réglementaires														
Moyens de levage		Sans objet	Rail de guidage et intervention extérieure (camion grue, potence mobile)											
Installations électriques		Ne sait pas												
Dispositif d'auto-surveillance		Sans objet												

	Audit technique – Poste de relèvement	
	Poste de relèvement	De la Digue (Commune de Lissac/Couze)
	Date visite	2 décembre 2019
	Contrôle établi par	BEEE – Henri MILLET
	En présence de	SAUR : Mr Julien LACHAUD (0667756134)
Exploitation		
Suivi du poste Documentation	Fréquence passage	1 fois par mois sauf alarme – poste télésurveillé
	Cahier de relevé site	Sans objet (télésurveillance SOFREL)
	Fréquence de curage	1 fois par an ou au besoin
	Schéma électrique	Non
Entretien ouvrage	Espace vert	Sans objet
	Locaux d'exploitation	Sans objet
	Equipement	Conforme aux attentes
Conclusions		
<p>Bon état général du poste qui pourrait être sécurisé par la mise en place d'un barreaudage anti-chute.</p> <p>Le PR de la Digue récupère tous les PR des bords du lac du Causse et envoie les eaux usées vers le PR du Moulin du Fournet situé à St Cernin de Larche qui refoule les eaux usées vers la station d'épuration de Larche.</p> <p>Un seul écart avec l'inventaire des équipements « assainissement » transmis : l'absence du panier dégrilleur dans l'inventaire</p>		



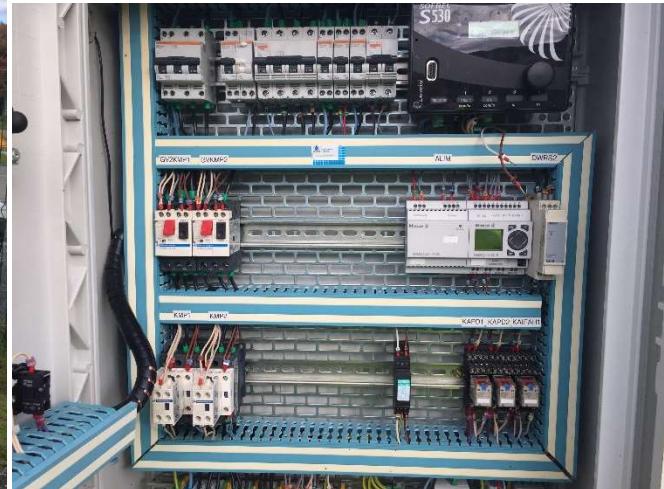
PR de la Digue : plaque PR et plaque chambre à vannes déportée



PR de la Digue : panier dégrilleur, poires de niveau, barre de guidage et chaînes de relevage, et chambre de vannes et clapets déportée

Audit technique – Poste de relèvement

Poste de relèvement	De la Digue (Commune de Lissac/Couze)
Date visite	2 décembre 2019
Contrôle établi par	BEEE – Henri MILLET
En présence de	SAUR : Mr Julien LACHAUD (0667756134)



PR de la Digue : armoire de commande et télésurveillance SOFREL S530